

1.3

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : FINANCES:
Subvention à l'association « ENDUR' ENSEMBLE

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} adjointe déléguée à l'action générale d'organisation et de promotion des activités physiques et sportives, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune participe activement au développement de l'action culturelle, sociale et sportive par le biais d'aides aux associations.

Elle accorde ainsi diverses subventions afin de les aider à organiser des manifestations ou de faciliter la pratique de leurs adhérents.

Aussi, afin de pouvoir améliorer son activité associative, l'association « ENDUR' ENSEMBLE » demande un soutien financier auprès de la ville.

À ce titre, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 1 000,00 € (Mille euros) à cette association.

Il sera demandé à l'association de fournir un bilan de cette participation.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention faite par l'association « ENDUR' ENSEMBLE »,

-  d'accorder une subvention d'un montant de 1 000,00 € (Mille euros) à l'association « ENDUR' ENSEMBLE »
-  d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile à la bonne exécution de la présente délibération.